



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 04/07/2020
Reçu en préfecture le 04/07/2020
Affiché le 
ID : 090-219000494-20200704-DEL04260620004-DE

04/260620/004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 26 juin 2020

Nombre de représentants en exercice	:	15
Nombre de présents	:	15
Nombre de votants	:	15

L'an deux mil vingt, le 26 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud MIOTTE, Maire,

Présents : Mrs ANGIONE, FREYBURGER, GIUDICI, MIOTTE, JACQUET, LUPFER, MIADANA LOCK LECK, PILEYRE, SIAAH, Mmes BEUGNET, COURTOT, DAVID, JACQUET, RENOFFIO, VALLON

OBJET

Secrétaire : M. ANGIONE

Nomination de délégués à la commission impôt

Le Maire propose de désigner les délégués suivants à la commission impôt :

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| * BEUGNET Joëlle | * MIADANA LOCK LECK Kenny |
| * COURTOT Céline | * LUPFER Eric |
| * DAVID Joëlle | * PILEYRE Christophe |
| * FREYBURGER Claude | * RENOFFIO Nadia |
| * GIUDICI Pierre | * SIAAH René |
| * JACQUET Eric | * VALLON Laurence |
| * ARBEZ Christian | * HAMACHE Kaïma |
| * BEUGNET Nicole | * HAMACHE Maïrice |
| * BRETON Isabelle | * MARCHAND Frédéric |
| * CAODURO Françoise | * NATIVEL Evelyne |
| * CLOET Laurent | * PHILIPPS Alain |
| * FURSTOS Isabelle | * TOUSSAIN Nicolas |

Date de la convocation

le 20 juin 2020

Date d'affichage

le 02 juillet 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Pour : 15

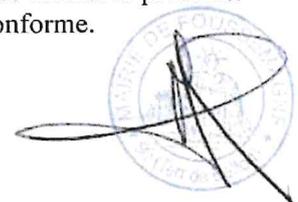
Abstention : 0

Contre : 0

+ **nomme** les délégués ci-dessus.

Le Maire,

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.





DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 04/07/2020
Reçu en préfecture le 04/07/2020
Affiché le 
ID : 090-219000494-20200704-DEL04260620003-DE

04/260620/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 26 juin 2020

Nombre de représentants en exercice	:	15
Nombre de présents	:	15
Nombre de votants	:	15

L'an deux mil vingt, le 26 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud MIOTTE, Maire,

Présents : Mrs ANGIONE, FREYBURGER, GIUDICI, MIOTTE, JACQUET, LUPFER, MIADANA LOCK LECK, PILEYRE, SAIAH, Mmes BEUGNET, COURTOT, DAVID, JACQUET, RENOFFIO, VALLON

Secrétaire : M. ANGIONE

OBJET

Convention avec la Région :
Coupon avantage
bibliothèque

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'initiative culturelle de la Région dont le but est de favoriser la lecture auprès des bénéficiaires de la carte « avantages jeunes », la commune partenaire de cette opération depuis 2011 peut signer une convention de partenariat avec le Centre Régional et le Réseau Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté et la Région Bourgogne-Franche-Comté

Cette convention définit les conditions dans lesquelles, elle apporte son soutien à la commune pour la mise en place d'un abonnement gratuit pour les détenteurs de la carte avantages jeunes et munis du coupons avantage bibliothèque en contrepartie la région versera 5 € par coupon remis par le titulaire de la carte.

Considérant la volonté permanente de favoriser le développement des actions culturelles,

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

 **accepte** les termes de cette convention,

 **autorise le Maire** signer la convention avec la Présidente du Conseil Régional de Franche Comté et le Président du CRIJ.

Date de la convocation

le 20 juin 2020

Date d'affichage

le 02 juillet 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le

Le Maire,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 04/07/2020
Reçu en préfecture le 04/07/2020
Affiché le 
ID : 090-219000494-20200704-DEL04260620002-DE

04/260620/002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 26 juin 2020

Nombre de représentants en exercice	:	15
Nombre de présents	:	15
Nombre de votants	:	15

L'an deux mil vingt, le 26 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud MIOTTE, Maire,

Présents : Mrs ANGIONE, FREYBURGER, GIUDICI, MIOTTE, JACQUET, LUPFER, MIADANA LOCK LECK, PILEYRE, SAIAH, Mmes BEUGNET, COURTOT, DAVID, JACQUET, RENOFFIO, VALLON

OBJET

Secrétaire : M. ANGIONE

Validation des créances éteintes

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de Madame le Percepteur concernant un état de créances éteintes suite à clôture pour insuffisance d'actif d'un montant de 75 €, correspondant à des frais de droit de place.

Un état de clôture pour insuffisance d'actif a été établi ; il ne nous est donc plus possible de recouvrer cette somme, il y a donc lieu d'admettre en créance éteinte.

Date de la convocation

le 20 juin 2020

Date d'affichage

le 02 juillet 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

+ **admet** en créance éteinte la somme de 75 €,

+ **prévoit** les crédits nécessaires au budget à l'article 6542

+ **autorise le Maire** à émettre un mandat de 75 €.

Le Maire,

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 04/07/2020
Reçu en préfecture le 04/07/2020
Affiché le 
ID : 090-219000494-20200704-DEL04260620001-DE

04/260620/001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Séance du 26 juin 2020

Nombre de représentants en exercice	:	15
Nombre de présents	:	15
Nombre de votants	:	15

L'an deux mil vingt, le 26 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud MIOTTE, Maire,

Présents : Mrs ANGIONE, FREYBURGER, GIUDICI, MIOTTE, JACQUET, LUPFER, MIADANA LOCK LECK, PILEYRE, SAIAH, Mmes BEUGNET, COURTOT, DAVID, JACQUET, RENOFFIO, VALLON

OBJET

Secrétaire : M. ANGIONE

Vote des 3 taxes

Le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes perçues par la commune.

Le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes communales pour 2020 au vu d'un fiscal nécessaire à l'équilibre du budget.

Date de la convocation

le 20 juin 2020

Date d'affichage

le 02 juillet 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le

Le produit des contributions directes escompté sera de 241 748 € avec les taux ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 8.42 % (taux figé)
- Foncier Bâti : 19.17 %
- Foncier Non Bâti : 43.75 %

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

 **valider ces taux.**

Le Maire,

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

